

Chers habitants du Sud-Artois, notre mois de mai aura été riche en événements sur le plan économique et de l'emploi montrant ainsi l'attractivité de notre territoire avec les inaugurations très remarquées des entreprises Vestas à Bapaume et Exélience à Avesnes-les-Bapaume. Vestas, leader mondial dans la fabrication et la maintenance d'éoliennes, a en effet choisi Bapaume et sa position centrale au sein de la Région pour installer sa première plate-forme logistique de France. C'est ainsi avec fierté et intérêt que nous accueillons l'entreprise et ses 75 emplois avec de nouvelles perspectives pour l'avenir, à l'image des activités liées au développement durable. Exélience est un autre bel

exemple de notre économie du futur avec son installation de la première unité nationale de sélection et production de semences, faisant appel à la science et la technologie pour répondre aux besoins économiques et environnementaux de l'agriculture. Nous possédons là l'une de nos belles vitrines tournée vers l'Europe et le Monde avec de nombreux visiteurs à venir. Nous avons « mouillé la chemise » pour l'implantation d'Exélience au cours de ces dernières années, avons investi 500 000 euros pour les aménagements de voirie et nous sommes récompensés de nos efforts avec de belles perspectives d'enrichissement de notre territoire. Nous avons besoin de développement économique et de richesse,

en effet, pour exercer notre solidarité auprès de nos populations qui, parfois, peuvent se sentir menacées : ce fut le cas l'an dernier pour nos habitants victimes des inondations. Ainsi, dès cette année, nous avons consacré un budget de près de 300 000 euros pour lutter contre le ruissellement des eaux et l'érosion des sols, notre seule compétence en la matière, les communes étant toujours bien responsables de la gestion des eaux pluviales et des ouvrages communaux. Nous agissons avec la meilleure efficacité dans notre domaine mais nous devons le faire en concertation avec tous ceux qui sont concernés, en prenant la précaution de baser nos perspectives et nos actions sur des études solides. C'est tout le sens de nos démarches.

Jean-Jacques COTTEL,
Maire de Bapaume,
Président de la
Communauté de
Communes
du Sud-Artois.



Fête du jeu en famille : déjà la septième édition !

UN ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR LA CCSA

Samedi 8 juin de 14h à 18h



Cette année encore, la Communauté de Communes du Sud-Artois mobilise son service enfance jeunesse pour organiser la 7^{ème} édition de la fête du jeu en famille. Le thème de cette année est la ferme en folie pour lequel une sélection de jeux autour des animaux de la ferme sera proposée.

Le service petite enfance mettra en place un parcours de motricité pour les plus petits dans la salle Juvénal, pendant que les frères et sœurs et les plus grands iront tester des dizaines de jeux de société.

Cette année, AGIR Abcd nous fait encore l'honneur de sa présence en animant quelques jeux pour enfants. Sport concept revient également avec une dizaine de jeux

anciens. Coté nouveauté, l'association Dés libres, récemment créée en 2018, viendra animer quelques tables avec six de ses membres. Enfin, vous aurez aussi l'occasion de rencontrer la nouvelle animatrice de la ludothèque en la personne de Justine Duhamelle qui est arrivée au 1^{er} avril sur le poste.

L'accueil jeunes sera également présent pour vous rafraîchir et vous restaurer. Vous aurez l'occasion de rencontrer les jeunes du territoire qui vont, à travers les ventes de boissons et de gâteaux, financer une partie de leur chantier international au Togo. N'hésitez pas à leur en parler !

Nous vous attendons tous pour une après-midi de jeux en famille !

En bref :

- Samedi 8 juin de 14h à 18h
- Salles Juvénal et Escoffier
- Ouvert à tous
- Gratuit
- Possibilité de boisson et goûter sur place (financement du projet Togo)

Une réunion pour mobiliser les territoires contre le ruissellement et l'érosion



Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Arras a organisé le 24 avril dernier une réunion à Vaulx-Vraucourt intitulée « Ruissellement, érosion, coulées de boues : pour une mobilisation locale de tous ». Avec les événements orageux violents de plus en plus fréquents, les services de l'État souhaitent une mobilisation des

acteurs des territoires qu'ils ont rencontrés successivement dès juin 2018 : d'abord les élus, puis le monde agricole avant de convier des représentants des habitants impactés.

Après une introduction du Sous-Préfet, la Chambre d'Agriculture a présenté les solutions du monde agricole pour réduire l'érosion. Les Communautés de Communes

de Ternois, des Campagnes de l'Artois et d'Osartis-Marquion ont ensuite mis en lumière leurs propres actions sur le sujet. Pour le Sud-Artois, le président Jean-Jacques Cotel a rappelé qu'une étude hydrologique est en cours de réalisation sur le bassin de l'Hirondelle et a annoncé qu'une étude complémentaire sera menée pour couvrir la totalité de la Communauté de Communes du Sud-Artois. Par ailleurs, d'anciennes études faites dans les années 1990 et 2000 sur le territoire sont en cours de requalification. Le Sud-Artois est également accompagné par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Villes de l'Artois afin de structurer, dans une optique de développement durable, sa compétence érosion. Deux communes du territoire disposent de Plans Communaux de Sauvegarde qui pourraient être actualisés et d'autres communes pour-

raient s'en doter. L'intérêt de ces plans est de prévoir une organisation en cas d'événement majeur afin d'éviter la situation de crise où chacun est pris au dépourvu et subit l'événement.

Après les interventions, la parole a été donnée à la salle : élus et habitants ont pu s'exprimer et faire part de leurs interrogations. Les sujets principalement abordés portaient sur la communication vis-à-vis de la population, la présence d'obstacles dans le cours de l'Hirondelle et la durée des procédures permettant de réaliser les travaux nécessaires. Concernant la communication et l'information, la réunion a été couverte par 3 journaux locaux, le diaporama illustrant les interventions est accessible sur le site de la préfecture.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Sud-Artois en phase d'études pour structurer son action contre l'érosion

À la suite des événements de mai 2018, la Communauté de Communes du Sud-Artois a commandé une étude hydrologique sur le bassin versant de l'Hirondelle avec une analyse des phénomènes qui ont provoqué les dégâts sur les communes de Beugny, Frémicourt, Morchies, Noreuil et Vaulx-Vraucourt. Cette phase d'études est né-

cessaire pour bien comprendre ce qu'il s'est passé et pour planifier les actions les plus pertinentes afin d'éviter que ce scénario ne se reproduise.

Pour résumer l'étude, c'est un malencontreux concours de circonstances qui s'est déroulé le 22 mai 2018. La localisation de l'orage et l'ampleur de la pluviométrie (jusqu'à 70mm par heure), en amont du bassin versant et des axes naturels de ruissellement, ont

fait concentrer d'importantes quantités d'eau vers le cours de l'Hirondelle. Le débit était tellement exceptionnel que le débordement était inévitable et aucune surface n'était en mesure de laisser l'eau s'infiltrer. L'orage aurait pu éclater à quelques centaines de mètres de là et ne causer aucun dégât aux zones habitées.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a rassemblé des études réalisées avant sa création sur le territoire et qui concerne des préconisations de plantations de haies

et fascines, deux des principaux aménagements d'hydraulique douce, permettant de réduire le phénomène de ruissellement et d'érosion. Ces préconisations vont faire l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique contenue dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours d'élaboration. Cette OAP hydraulique douce constituera un outil opérationnel afin de guider l'action de la collectivité dans la réalisation d'aménagements.

Qu'est-ce que la compétence GEMAPI ?

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI, pour GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, est obligatoire pour toutes les intercommunalités, et la Communauté de Communes du Sud-Artois ne fait pas exception.

Cette compétence couvre les actions suivantes :

- Aménagement d'un bassin hydrographique ou d'une partie
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, d'un canal, d'un lac ou d'un plan d'eau

- Défense contre les inondations et la mer

- Protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines

Si l'intercommunalité est désormais compétente en matière d'entretien des cours d'eau, elle ne remplace pas les riverains dans leur obligation d'entretenir la partie de cours d'eau qui les concerne. Quant à la compétence de défense contre les inondations, il s'agit de l'entretien ou de la création des ouvrages de protection, notamment les digues. Les eaux pluviales sont à part, leur gestion reste à ce jour une compétence des

communes sur le territoire du Sud-Artois.

La Communauté de Communes du Sud-Artois a pris en plus de ces 4 compétences GEMAPI la compétence érosion et ruissellement. Le ruissellement est bien généré par des eaux pluviales, mais l'intercommunalité n'est com-

pétente que sur les terres agricoles, forestières ou non bâties. Ainsi, la gestion des eaux de ruissellement produites dans l'espace urbanisé est du ressort des communes, et celles produites en dehors sont du ressort de l'intercommunalité.



Entretien des cours d'eau : qui fait quoi ?



Les épisodes orageux de l'année 2018 ont mis en lumière des dysfonctionnements dans l'écoulement des eaux, en particulier sur l'Hirondelle. Ces événements posent la question de l'entretien des cours d'eau, et il est nécessaire dans l'intérêt

général de savoir qui doit faire quoi, entre les particuliers, les collectivités locales et les services de l'État. En effet, un cours d'eau bien entretenu participe à la réduction du risque d'inondation.

Un cours d'eau peut être domanial, propriété de l'État,

ou non. Dans le premier cas, l'État est responsable et s'occupe de tout. Dans le second, le Code de l'Environnement précise que l'entretien est à la charge des riverains. Il s'agit concrètement pour eux d'entretenir la végétation régulièrement (la période d'octobre à mars est à privilégier) et d'enlever les obstacles à l'écoulement des eaux. Cela doit se faire dans le respect du milieu aquatique en suivant quelques conseils.

Les arbres et arbustes peuvent être élagués et les plantes herbacées peuvent être fauchées. Cependant, il n'est pas bon de couper à blanc la végétation des berges et d'arracher les souches d'arbres car les racines maintiennent les berges en place. L'utilisation des produits phytosanitaires est interdite. Il est possible de réaliser des plantations, tant qu'il ne s'agit pas d'espèces non adaptées, comme

les résineux, les plantes ornementales ou invasives. Le bon écoulement des eaux nécessite l'enlèvement de tous les obstacles. Il est à noter que les déchets végétaux issus de l'entretien, branches coupées ou herbes fauchées, sont à retirer car ils peuvent s'accumuler sur des ouvrages tels que les ponts et provoquer un bouchon.

Concernant l'entretien des ouvrages, elle est à la charge du propriétaire. Ainsi, un ouvrage sous voirie communal est sous la responsabilité de la municipalité tandis que ceux couverts par une route départementale sont entretenus par le Conseil Départemental. Le 26 avril 2019, les agents du département étaient justement à l'œuvre à Vaulx-Vraucourt sous un pont de la RD10, où ils ont évacué les accumulations de boue.

Développement d'entreprises : 2 inaugurations, symboles de l'attractivité économique du Sud-Artois

EXÉLIENCE : cette union créée par les groupes coopératifs Advitam, Invivo-Semences de France, NatUp et Noriap, a inauguré ce 15 mai 2019 sa nouvelle station de semences à Avesnes-les-Bapaume.

Capable de sortir chaque année près de 50 000 tonnes de semences, le site d'Avesnes-les-Bapaume est le plus important du pays. Il s'étend sur près de cinq hectares dont 16 000 m² de surface bâtie. Sur place, les semences produites par un réseau d'agriculteurs multiplicateurs sont réceptionnées, ensilées, triées, traitées et conditionnées avant d'être expédiées.

Auparavant, l'usine de semences était installée à Achiet-le-Grand. Sa configuration et sa position ne permettant pas de développer l'activité, le groupe décide de chercher une nouvelle implantation. Le silo de Bapaume positionné en plein centre-ville avait aussi vocation à être déménagé. Le regroupement de ces deux sites sur le secteur de Bapaume était une évidence du fait de son accessibilité, notamment avec

l'accès à l'autoroute A1, mais aussi de part la culture céréalière présente sur le territoire.

La commune d'Avesnes-les-Bapaume et l'intercommunalité ont facilité et accompagné la réalisation de ce projet. La Communauté de Communes a notamment pris en charge les travaux de construction et de confortement des voiries d'accès au site, classées d'intérêt communautaire.

Aujourd'hui, la nouvelle station de semences entend répondre aux besoins des agriculteurs avec une offre de semences compétitive, tout en prenant en compte les contraintes environnementales et sociétales. Un défi ambitieux, dont l'objectif est de faire progresser l'agriculture dans le bon sens : Produire davantage et mieux.



La société VESTAS France a le vent en poupe !

La société VESTAS, leader mondial de l'éolien, a installé son centre de maintenance sur Bapaume en juin 2010, au sein d'un bâtiment relais appartenant à l'intercommunalité situé dans la zone d'activités des Anzacs.

Le groupe VESTAS intervient dans 80 pays sur 6 continents pour la construction, l'installation et la maintenance de parcs éoliens. VESTAS a délivré plus de 67 943 éoliennes dans le monde à fin mars 2019.

La société VESTAS connaît actuellement un développement lié aux marchés obtenus dans les Hauts-de-France suite à l'installation de nouveaux parcs éoliens, ce qui l'a conduit à se positionner sur un bâtiment plus grand en capacité de stockage et de logistique.

Début 2019, l'entreprise a émis le souhait de transférer son activité dans le bâtiment relais intercommunal n°3 lui offrant une surface d'atelier plus conséquente et en adéquation avec ses besoins actuels.

Cette nouvelle installation a été inaugurée le 15 mai 2019, en présence de la direction de la société, des élus locaux, des partenaires et clients de l'entreprise.

Depuis 2010, le centre logistique VESTAS de Bapaume a procédé à l'installation de 71 parcs éoliens.

Le repositionnement et le développement du centre logistique de Bapaume va permettre de répondre à la croissance de VESTAS dans la région des Hauts-de-France, une trentaine de parcs supplémentaires sont prévus en 2019.

Concernant l'emploi, le centre de Bapaume compte 60 personnes à ce jour et des recrutements sont envisagés en 2019.

L'intercommunalité se félicite de la réussite de la société VESTAS et soutient son développement, rappelant que dans le cadre de sa stratégie pour la croissance verte, elle a fait le choix de favoriser le développement de l'énergie renouvelable sur son territoire pour devenir un territoire à énergie positive.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

